



RÈGLEMENT DU LABEL 2026

THÈME LES JARDINS DU MARAIS AUX LIÈVRES





L'objectif du label communal des maisons fleuries est d'associer les hazebrouckois et hazebrouckaises à la démarche de gestion différenciée des espaces, d'actions en faveur de la biodiversité, de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires, de réalisation de trames verte et bleue et de mise en valeur du patrimoine afin d'offrir un cadre de vie agréable et verdoyant.

ARTICLE 1

Le label des maisons fleuries est basé sur le développement durable, l'esthétique et la mise en valeur de notre patrimoine. Il sera tenu compte également de tout élément extérieur participant à l'harmonie de l'ensemble ainsi que de l'accueil de la biodiversité afin d'offrir aux habitants un cadre de vie plus agréable et faire d'Hazebrouck une commune où il fait bon vivre.

ARTICLE 2

Le label comporte quatre catégories :

-  MAISON AVEC JARDINET (C'est un jardin ne dépassant pas la largeur de la façade et ayant une profondeur de moins de six mètres)
-  MAISON AVEC JARDIN ET FERME (Visible de la rue et n'entrant pas dans la catégorie précédente)
-  FENÊTRES, FAÇADES ET COLLECTIFS (Balcon, terrasse, fenêtre, mur sans jardin)
-  PRIX DU JARDINIER EN HERBE (Prix décerné au jardinier ayant moins de 18 ans)

Une seule catégorie peut être choisie à l'inscription.

ARTICLE 3

Seules sont prises en considération les décorations florales, végétales, l'intégration d'une démarche de développement durable et la mise en valeur du patrimoine. Les candidats devront préciser l'adresse du site. Seuls les éléments visibles de la rue seront pris en compte.

L'utilisation des fleurs artificielles est interdite.

ARTICLE 4

Le label est jugé sur place par un jury dont le président est désigné par Monsieur le Maire. Les candidats ne sont pas avisés du jour du passage du jury. La remise des prix aura lieu en fin d'année.

ARTICLE 5

L'attribution du label est définie selon les critères ci-dessous :

Respect du thème de l'année : « Les jardins du marais aux lièvres » /15	Qualité et diversité du fleurissement /25	Entretien et état général du jardin / des aménagements /20	Aménagement paysager et esthétique générale /20	Démarche écologique et intégration dans l'environnement /20
- Interprétation du thème (ambiance naturelle, marais, biodiversité...). /6 -Créativité dans la mise en scène du thème. /5 -Éléments décoratifs ou végétaux évoquant le thème. /4	-Diversité des espèces (fleurs, vivaces, arbustes, etc). /10 -Harmonie des couleurs et des volumes. /8 -Choix des végétaux adaptés à la saison et au lieu. /7	-Propreté et soin apporté aux plantations. /8 -Santé des végétaux (floraison, absence de maladies). /6 -Entretien des contenants et structures (pots, bordures, mobilier). /6	-Organisation de l'espace et composition visuelle. /8 -Mise en valeur de la façade / du jardin / du balcon. /6 -Originalité et créativité de l'ensemble. /6	-Favorisation de la biodiversité (plantes mellifères, abris à insectes...). /8 -Gestion raisonnée de l'eau et pratiques écologiques. /6 -Intégration harmonieuse dans le paysage de la commune. /6

Pour chaque point de la grille, sur la base de la note obtenue selon cette grille d'évaluation, le jury dessinera : « encouragement à 4 papillons », comme qualification de l'atteinte des critères évalués.

Note inférieure à 60 : encouragement / Note entre 60 et 65 :  / Note entre 66 et 75 :  / Note entre 76 et 85 :  / Note supérieure à 85 : 

ARTICLE 6

L'adhésion au label entraîne l'acceptation sans réserve par les candidats du contenu du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

L'inscription au concours se fait par dépôt du bulletin d'adhésion dûment complété dans l'urne, à l'accueil de la mairie (guichet unique de l'hôtel de ville) ou en ligne sur le site internet de la ville : www.ville-hazebrouck.fr. Un QR code permettra l'accès direct à l'inscription en ligne depuis notre application mobile « Ville d'Hazebrouck ».

MERCI DE VOUS INSCRIRE QU'UNE SEULE FOIS et de ne pas doubler les inscriptions en ligne et sur bulletin papier.

Un accusé réception de votre inscription vous sera remis par e-mail au plus tard pour **le 29 mai 2026**. Pour les personnes n'ayant pas d'adresse e-mail, nous confirmerons votre inscription par téléphone.

Si votre inscription n'est pas confirmée, merci de vous manifester **avant le 3 juin 2026**.

Plus aucune inscription ne sera prise en compte passé ce délai.

Transmission de la liste des participants au Jury le **5 juin 2026**.

Date de début des inscriptions : **MARDI 7 AVRIL 2026**

Date limite des inscriptions : **VENDREDI 22 MAI 2026 MINUIT**

ARTICLE 7

A l'issue du label, le jury se réunira en séance plénière et établira le palmarès. Le palmarès sera publié au cours d'une cérémonie où seront conviés les participants et durant laquelle aura lieu la remise des prix.

Date de la cérémonie au salon d'honneur de l'hôtel de ville : **DIMANCHE 11 OCTOBRE 2026 à 11h00**

Un exemplaire du présent règlement sera remis à chaque participant lors de son inscription. Des photos pourront également être réalisées au moment des passages du jury.

